Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260324-2026_02_08-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Aurélie CADIOU-Bernard MOLINE-Aurélie GUYADER-Arthur ROLLAND-Sylvie FABIEN-Ernest MANAC'H

Absents excusés :

Emma HERVE donne procuration à Stéphane FAILLER
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Stéphane FAILLER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 02 08 : Constitution des commissions communales

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de Conseillers municipaux. Ces commissions Municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Maire propose de constituer les commissions communales et expose le rôle de chacune de ces commissions.

Le Maire rappelle que les commissions communales sont composées exclusivement de Conseillers municipaux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres des différentes commissions, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260324-2026_02_08-DE

✓ **Commission « Administration générale »**

Murielle SANQUER	Stéphane FAILLER	Aurélie GUYADER
Denis VERGNAUD	Mathieu PINSEC	Emmanuelle LE GALL

✓ **Commission « Voirie-Eclairage-Electricité-Eau »**

Mathieu PINSEC	Bernard MOLINE	Murielle SANQUER
Denis VERGNAUD	Arthur ROLLAND	

✓ **Commission « Travaux-Bâtiments-Urbanisme »**

Denis VERGNAUD	Kevin COIGNAT	Ernest MANAC'H
Sylvie FABIEN	Mathieu PINSEC	Stéphane FAILLER

✓ **Commission « Affaires sociales »**

Sabrina LE ROUZIC	Sylvie FABIEN	Ernest MANAC'H
Bernard MOLINE		

✓ **Commission « Associations-Sports-Patrimoine-Culture »**

Stéphane FAILLER	Emma HERVE	Ernest MANAC'H
Sabrina LE ROUZIC	Murielle SANQUER	Arthur ROLLAND

✓ **Commission « Agriculture-Environnement »**

Mathieu PINSEC	Aurélie GUYADER	Arthur ROLLAND
Emma HERVE		

✓ **Commission « Ecole-Communication »**

Kevin COIGNAT	Aurélie CADIOU	Sylvie FABIEN
Mathieu PINSEC	Murielle SANQUER	

✓ **Commission « Conseil des jeunes »**

Aurélie CADIOU	Kevin COIGNAT	Stéphane FAILLER
Emma HERVE	Arthur ROLLAND	

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les commissions proposées ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le 23 mars 2026.

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)